



Le secteur du tourisme sur le report du vote de «l'initiative de résiliation»

Une décision compréhensible, mais lourde de conséquences

Compte tenu de la gravité de la crise du coronavirus, la décision du Conseil fédéral de reporter le vote du 17 mai 2020 est compréhensible et logique. Les soins de santé, la solidarité avec les personnes les plus vulnérables, la protection de la population et le soutien de l'économie sont les priorités absolues en ce moment. Cette décision n'en est pas moins lourde de conséquences pour le secteur du tourisme, le vote sur «l'initiative de résiliation», qui lui est préjudiciable, étant retardé.

En Suisse comme dans le monde, les événements se précipitent en raison de la crise du coronavirus. Dans notre pays aussi, des mesures sociales, économiques et politiques radicales sont adoptées progressivement, et elles auront un impact retentissant sur nos vies dans les semaines et mois à venir. Le secteur du tourisme est lui aussi confronté à des mesures et des pertes drastiques qui mettront en péril l'existence même de nombreux établissements. L'important est maintenant de lutter efficacement contre la crise pour maîtriser la pandémie dans les meilleurs délais et limiter les autres répercussions dramatiques. Dans cette situation exceptionnelle, protéger la population, assurer les soins et soutenir l'économie sont les priorités absolues. Dans ce contexte, la décision du Conseil fédéral de reporter le vote du 17 mai 2020 est compréhensible et logique. Les mesures de protection adoptées sont si drastiques pour la société, l'économie et la politique en Suisse qu'il est quasiment impossible de garantir un processus de formation de l'opinion efficace à l'heure actuelle.

Un flou juridique prolongé n'est pas dans l'intérêt du tourisme

Cette décision n'en est pas moins lourde de conséquences pour le secteur du tourisme, le vote sur «l'initiative de résiliation», qui lui est préjudiciable, étant retardé. Le report de la décision est synonyme de flou juridique autour d'un enjeu essentiel. Tant que l'initiative populaire au titre trompeur «Pour une immigration modérée», qui est défavorable à l'économie, reste à l'ordre du jour, la poursuite de la voie bilatérale n'est pas assurée: mettre un terme à la libre circulation des personnes avec l'UE marquerait la fin de l'ensemble des sept Accords bilatéraux I.

La branche unie et fermement opposée à l'initiative de résiliation

La résiliation des Accords bilatéraux I serait fortement préjudiciable à l'ensemble de l'économie et plus encore au secteur du tourisme. C'est pourquoi les acteurs de la branche rejettent unanimement et résolument l'initiative visant à mettre fin à la libre circulation des personnes. Une détérioration des conditions-cadres économiques suite à l'adoption de celle-ci porterait un coup supplémentaire au secteur, déjà mal en point. Le report du vote sur cet enjeu clé de la politique européenne est donc regrettable. La branche ne manquera toutefois pas de s'engager contre cette initiative à une date ultérieure. D'un point de vue touristique, il est impératif que les Accords bilatéraux I soient maintenus pour garantir des conditions-cadres idéales, prévenir des pertes économiques et une augmentation des coûts d'acquisition, et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Interlocuteurs pour les entretiens téléphoniques

- Andreas Züllig, président, HotellerieSuisse, Tél. +41 (0)31 370 41 40
- Nicole Brändle, Responsable Monde du travail, Formation et Politique, HotellerieSuisse, +41 31 370 43 05
- Casimir Platzer, président, GastroSuisse, Tél. +41 (0)44 377 53 53
- Barbara Gisi, directrice, Fédération suisse du tourisme, Tél. +41 (0)31 307 47 55
- Nico Lalli, Chef de la division Membres, politique et tourisme, Remontées Mécaniques Suisses, +41 31 359 23 27